

Tarif des douanes

J'ai tenté d'examiner les diverses annexes du bill C-15 afin de constater quelles sont exactement les modifications, ce qui était prévu auparavant et ce qu'on y trouve maintenant. Je défie un député de me dire en une demi-heure ou 45 minutes ce qu'on modifie. A mon avis, dans certains cas on ne fait rien. A la page 6 du bill, on mentionne les choux, les oignons, les petits pois, la rhubarbe et les oignons verts, qui sont tous des légumes frais cultivés dans ma circonscription et dans le Sud de la Colombie-Britannique par de petits cultivateurs et des maraîchers qui vendent au marché et veulent rester en affaires. On y trouve les mêmes chiffres à toutes fins utiles que dans le manuel des droits de douane et d'accise canadiens de Michael P. McGoldrick. J'ai cherché à faire la comparaison complète avec l'annexe 1 du bill, mais c'est un travail de bénédictin. Il m'aurait fallu encore quelques jours de plus pour vérifier article par article s'il y avait eu des modifications, et dans quel sens. Ce que j'ai constaté, c'est que le peu de modifications qui peut s'y trouver ne va pas dans le sens de la protection des industries canadiennes.

• (1650)

Le gouvernement se vante des mesures qu'il a adoptées pour favoriser le développement de l'industrie canadienne. Il y a la Corporation de développement du Canada, il y a la loi sur l'examen des investissements étrangers. Cela est bel et bon, mais à l'égard de nos industries vertes, le gouvernement fait le contraire. Il détruit certaines de nos activités les plus importantes, celles qui ont assuré et devraient continuer d'assurer notre survie.

L'industrie de la viande de bœuf est acculée à la faillite. Et voilà maintenant que nos producteurs de fruits et légumes vont subir à leur tour les conséquences de l'inaction gouvernementale. Il leur faudrait des droits de douane variables dans le temps, au fur et à mesure que la saison progresse: elle débute dans le Sud, pour remonter la côte du Pacifique jusqu'en Colombie-Britannique, et oblique ensuite vers l'Est sur la péninsule du Niagara, où se trouve la grande zone de culture fruitière et maraîchère que l'on connaît.

J'espère que le ministre tiendra compte de ce que je dis, j'espère que les modifications nécessaires seront apportées au comité, comité permanent ou comité plénier. Cela me fait mal au cœur de penser que des Canadiens de la deuxième et de la troisième générations, qui ont voué leur énergie et leurs capitaux à ces importantes industries, se voient forcés d'abandonner à cause de la hausse des coûts. Même l'eau d'irrigation devient de plus en plus chère sur la péninsule où j'habite. Il en va de même pour les engrais et le transport. Le traversier qui relie l'île au continent a doublé ses tarifs en l'espace de six mois, et cela ne manquera pas de se répercuter sur les coûts de transport. Mais à l'intérieur même de l'île, il faudrait pouvoir conserver ces industries, au lieu de les regarder disparaître.

En terminant, je reprends la déclaration que je faisais au début de mes propos. Ce bill aura pour effet d'anéantir beaucoup de nos industries vertes—beaucoup d'industries bien canadiennes, parce qu'il ne leur assure pas la protection dont elles ont désespérément besoin.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que lorsque le ministre des Finances (M. Macdo-

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

nald) a présenté ce point de l'ordre du jour à la Chambre, il pensait qu'il serait adopté sans grand examen, si toutefois examen il y avait. La question mérite cependant d'être étudiée, à cause de certaines remarques du ministre qui a tenu à expliquer et à justifier le bill. Je pense qu'elles valent la peine qu'on y revienne, afin de rafraîchir la mémoire de ce dernier. A la page 466 du *hansard* du 26 octobre, il déclarait:

La disposition principale de ce bill maintiendra en vigueur, jusqu'au 30 juin 1977, un certain nombre de ces réductions temporaires qui avaient d'abord été présentées comme mesure anti-inflationniste dans le budget du 19 février 1973 et devaient prendre fin le 30 juin de cette année. Plusieurs produits alimentaires ont été ajoutés à la liste des produits auxquels des réductions tarifaires temporaires s'appliquaient avant le 30 juin. Ceux-ci comprennent le porc frais, le jambon, le bacon, le macaroni et d'autres pâtes. En outre, des réductions plus fortes que celles qui étaient applicables jusqu'ici s'appliqueront désormais à certaines viandes en boîtes.

Compte tenu du fait que la production de viande de porc au Canada est retombée dans l'un de ces cycles à faible revenu et que les éleveurs vont probablement perdre de \$10 à \$25 par carcasse, je dis, monsieur l'Orateur, que ce bill vient bien mal à propos. La statistique et les tendances du marché ont été publiées le jour de la présentation du bill, aussi aurait-il dû être retardé et révisé.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Lorsque l'on songe au nombre de producteurs de viande de porc qui existent au Canada, je pense qu'il est utile de citer encore quelques passages de ce qu'a dit le ministre:

Je devrais cependant mentionner que les pneus, les chambres à air et les ciseaux...

N'oublions pas les ciseaux, surtout.

... ont été rayés de la liste parce qu'on a jugé que les réductions antérieures causaient de graves problèmes aux producteurs canadiens et nuisaient à l'emploi au Canada.

Le ministre ne sait-il pas que la charcuterie emploie de la main-d'œuvre, monsieur l'Orateur? Ne sait-il pas que les éleveurs perdent ainsi de l'argent, ce qu'ils ne peuvent se permettre de faire?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Parkdale (M. Haidasz)—La santé—La grippe porcine—Le rapport du comité consultatif—Le motif du report du programme d'immunisation générale; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—L'Auditeur général—La mise en œuvre des recommandations du comité indépendant de révision—Les intentions du gouvernement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.